

LA VILLE QUE NOUS VOULONS!



S'INFORMER



EN PARLER



VOTER

L'ABC DE L'ÉLECTION MUNICIPALE - MONTRÉAL 2017

Guide pour les citoyen-nes - Arrondissement



insérez
votre logo ici

Ce document sera adapté
à chaque arrondissement
par le CEUM

Qui peut voter ?



Pour être électrice et avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale, toute personne doit :

- > **être une personne physique ;**
- > **être âgée de 18 ans ou plus le 5 novembre 2017 ;**
- > **être de citoyenneté canadienne avant le 1^{er} septembre 2017 ;**
- > **être domiciliée sur le territoire de la Ville de Montréal et, depuis au moins le 1^{er} mars 2017, au Québec ;**
- > **ne pas être en curatelle ou être frappée d'une incapacité prévue par la loi.**

Les propriétaires uniques d'immeubles et occupants uniques d'établissements d'entreprises peuvent voter, s'ils en font la demande.

Les personnes en situation d'itinérance peuvent obtenir une preuve d'adresse en complétant le formulaire d'attestation de fréquentation d'un organisme leur offrant des services.



Le jour **du vote** :

APPORTEZ **1 PIÈCE D'IDENTITÉ** ET VOTRE **CARTE DE RAPPEL**.

Assurez-vous d'être inscrit sur la liste électorale avant le 17 octobre 2017.

Pour plus de détails sur les critères : jevotepourmaville.ca ou 514 872-VOTE (8683)

Pourquoi voter ?



**On vote pour choisir
nos représentants.**

**Ce sont les élus qui s'occupent
des problèmes qui nous
préoccupent à Montréal.**

« IL MANQUE
DE PISTES
CYCLABLES »

« J'aimerais plus
d'activités dans
les parcs »

« Il faut augmenter
les heures d'ouverture
de la bibliothèque »

« Le transport
en commun est
trop cher »

« Je voudrais
plus de rues
piétonnes »

« Je veux des
activités culturelles
pour les petits et les
grands »

« Ma ruelle n'est
pas propre »

« JE VEUX PLUS
DE COMMERCES
LOCAUX »

« Il faut investir dans
le logement social »

« IL FAUT AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ POUR
LES PERSONNES HANDICAPÉES »





AUTRES POSSIBILITÉS POUR VOTER

Vote par anticipation

DIMANCHE 29 OCTOBRE 2017 DE 12 h À 20 h

4 jours supplémentaires de vote

Pour les personnes qui ne peuvent se présenter le jour du scrutin ou du vote par anticipation

27, 30 ET 31 OCTOBRE 2017 DE 10 h À 20 h
1^{ER} NOVEMBRE 2017 DE 10 h À 14 h

Vote à domicile

Pour les personnes qui ne peuvent se déplacer pour des raisons de santé

Bureau de vote itinérant

Les personnes n'étant pas aptes à se déplacer et se trouvant dans un établissement de la santé et des services sociaux enregistré peuvent voter au sein même de leur établissement.

JOUR
DU VOTE

**DIMANCHE
5 NOVEMBRE 2017
DE 10 h À 20 h**

DANS TOUS LES CAS, IL FAUT S'INSCRIRE AVANT LE 17 OCTOBRE À 22 h

Pour plus de détails : jevotepourmaville.ca ou 514 872-VOTE (8683)



19

Conseils d'arrondissement

Y siègent :

- > le maire d'arrondissement ;
- > un minimum de 4 conseillers de ville et/ou conseillers d'arrondissement.

Conseil municipal

Y siègent :

- > le maire de Montréal (aussi maire de Ville-Marie) ;
- > les 18 AUTRES maires d'arrondissement
- > les 46 conseillers de ville.

Conseil d'agglomération

Y siègent :

- > le maire de Montréal ;
- > 15 élus de Montréal ;
- > 14 maires et un élu des villes reconstituées*.

Comité exécutif

Y siègent :

- > le maire de Montréal ;
- > les élus choisis par le maire.

..... ARRONDISSEMENTS

..... VILLE CENTRE

Consultez l'organigramme détaillé de la Ville de Montréal (août 2017)

https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/prt_vdm_fr/media/documents/organigramme.pdf

* Les villes reconstituées sont des villes de l'île de Montréal qui ont défusionné de la Ville de Montréal en 2006.



Conseil municipal et Conseil d'agglomération

- > Schéma d'aménagement et plan d'urbanisme
- > Budget
- > Environnement
- > Évaluation foncière
- > Police, pompiers, 9-1-1
- > Plan de gestion des matières résiduelles
- > Alimentation en eau et eaux usées
- > Grands parcs (ex. : parc du Mont-Royal)
- > Transport collectif
- > Gestion des grandes artères
- > Logement social
- > Ententes entre les gouvernements
- > Aide aux sans-abris
- > Promotion économique
- > Cour municipale

Conseils d'arrondissement

Services de proximité :

- > Urbanisme local
- > Enlèvement des déchets et des matières résiduelles
- > Voirie locale
- > Culture
- > Parcs et équipements locaux sportifs, culturels et de loisirs
- > Prévention des incendies
- > Soutien financier aux organismes de développement économique local, communautaire et social



Maire-sse de Montréal

- > Représente la population de la ville de Montréal.
- > Est aussi le maire de l'arrondissement de Ville-Marie.
- > A la pleine autorité à l'échelle de la ville dans les champs de compétences de la ville centre.
- > Est le principal interlocuteur de la métropole avec les gouvernements supérieurs.



Maire-sse d'arrondissement

- > Représente la population de son arrondissement.
- > Siège au conseil municipal et au conseil d'arrondissement.
- > A la pleine autorité dans le cadre de ses compétences sur le territoire de son arrondissement.
- > Peut être nommé pour siéger à une commission permanente des conseils.



Conseiller-ère de la ville

- > Siège au conseil municipal et au conseil d'arrondissement
- > Peut être nommé pour siéger à une commission permanente des conseils.



Conseiller-ère d'arrondissement

Lorsque ce poste existe dans l'arrondissement :

- > Siège au conseil d'arrondissement.
- > Peut être nommé pour siéger à une commission permanente des conseils.



Information à venir

Nom de l'arrondissement

VOUS VOTEZ **4** FOIS, SOIT POUR

- 1 UN-E MAIRE-SSE DE LA VILLE**
- 2 UN-E MAIRE-SSE D'ARRONDISSEMENT**
- 3 UN-E CONSEILLER-ÈRE DE LA VILLE**
(DE VOTRE DISTRICT ÉLECTORAL OU DE VOTRE ARRONDISSEMENT, S'IL Y A LIEU, CAR CERTAINS ARRONDISSEMENTS N'EN ONT PAS)
- 4 UN-E CONSEILLER-ÈRE D'ARRONDISSEMENT**
(DE VOTRE DISTRICT ÉLECTORAL OU DE VOTRE ARRONDISSEMENT, S'IL Y A LIEU, CAR CERTAINS ARRONDISSEMENTS N'EN ONT PAS)

IL Y A **4** DISTRICTS ÉLECTORAUX

- 1 NOM DU DISTRICT**
- 2 NOM DU DISTRICT**
- 3 NOM DU DISTRICT**
- 4 NOM DU DISTRICT**
- 5 NOM DU DISTRICT**


Information à venir

CARTE D'ARRONDISSEMENT À INSÉRER ICI

Candidat-e-s mairie de Montréal


Information à venir

NOM CANDIDAT




COALITION
MONTRÉAL

NOM CANDIDAT



Équipe
Denis
Coderre

NOM CANDIDAT



PROJET
MONTRÉAL

NOM CANDIDAT

LE VRAI CHANGEMENT
POUR MONTRÉAL

NOM CANDIDAT

NOM OU LOGO
DU PARTI


NOM CANDIDAT

NOM OU LOGO
DU PARTI

Candidat-e-s mairie d'arrondissement

Nom de l'arrondissement


NOM CANDIDAT



COALITION
MONTRÉAL


Information à venir

NOM CANDIDAT



Équipe
Denis
Coderre

NOM CANDIDAT



PROJET
MONTRÉAL

NOM CANDIDAT

LE VRAI CHANGEMENT
POUR MONTRÉAL

NOM CANDIDAT

NOM OU LOGO
DU PARTI

NOM CANDIDAT


NOM OU LOGO
DU PARTI

Candidat-e-s conseiller-ère de ville


Nom de l'arrondissement – District Nom du district (s'il y a lieu)

Information à venir


NOM CANDIDAT



NOM CANDIDAT



NOM CANDIDAT



NOM CANDIDAT

LE VRAI CHANGEMENT
POUR MONTRÉAL

NOM CANDIDAT





NOM OU LOGO
DU PARTI

NOM CANDIDAT

NOM OU LOGO
DU PARTI

Candidat-e-s conseiller-ère d'arrondissement

Nom de l'arrondissement – District Nom du district (s'il y a lieu)

	Information à venir	
NOM CANDIDAT 	NOM CANDIDAT 	NOM CANDIDAT 
NOM CANDIDAT 	NOM CANDIDAT NOM OU LOGO DU PARTI	NOM CANDIDAT NOM OU LOGO DU PARTI



TITRE DE L'OCCASION À INSÉRER ICI

Organisé par noms des organismes
à confirmer.

LIEU

Place, xxxx, rue à confirmer
(ou précision de la salle).

HEURE

X h

TITRE DE L'OCCASION À INSÉRER ICI

Organisé par noms des organismes
à confirmer.

LIEU

Place, xxxx, rue à confirmer
(ou précision de la salle).

HEURE

X h

TITRE DE L'OCCASION À INSÉRER ICI

Organisé par noms des organismes
à confirmer.

LIEU

Place, xxxx, rue à confirmer
(ou précision de la salle).

HEURE

X h

TITRE DE L'OCCASION À INSÉRER ICI

Organisé par noms des organismes
à confirmer.

LIEU

Place, xxxx, rue à confirmer
(ou précision de la salle).

HEURE

X h

Information à venir

TITRE DE L'OCCASION À INSÉRER ICI

Organisé par noms des organismes
à confirmer.

LIEU

Place, xxxx, rue à confirmer
(ou précision de la salle).

HEURE

X h

TITRE DE L'OCCASION À INSÉRER ICI

Organisé par noms des organismes
à confirmer.

LIEU

Place, xxxx, rue à confirmer
(ou précision de la salle).

HEURE

X h



LA VILLE DE MONTRÉAL

Les instances décisionnelles de Montréal

http://www.ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798_85895588&_dad=portal&_schema=PORTAL

Les instances décisionnelles de Montréal en vidéos

https://www.youtube.com/playlist?list=PLTCuXtmZ_Ew6hl-c7kl7k6uM9cO1SB2Zy

Organigramme détaillé de la Ville de Montréal (août 2017)

https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/prt_vdm_fr/media/documents/organigramme.pdf

LES PARTIS POLITIQUES

Pour consulter la liste de tous les partis

<http://www.electionsquebec.qc.ca/francais/municipal/repag/consultation-partis-politiques.php#>

LES ÉLECTIONS

Élection Montréal

Liste électorale, districts électoraux, etc.
<http://www.jevotepourmontrreal.ca>

514 872-VOTE (8683)

Le formulaire d'attestation de fréquentation d'un organisme de fréquentation pour les personnes en situation d'itinérance

http://www.rapsim.org/fr/default.aspx?sortcode=1.0&id_article=860&starting=&ending=

Manuel de l'électeur résumé en 17 langues

www.election-montreal.qc.ca/reenseignements/manuel-electeur.fr.html

Pour suivre la campagne

 #mtl2017  #polmtl  #mun2017

Les élections municipales au Québec

www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca

« Je vote »

Vidéo d'information

www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/je-vote

LES PARTENAIRES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Centre d'écologie urbaine de Montréal

info@ecologieurbaine.net
www.ecologieurbaine.net

<http://www.ecologieurbaine.net/fr/activites-et-projets/projets/participation-citoyenne/item/171-elections-2017>

514 282-8378 poste 225

  #villequenousvoulons #mun2017

Coalition montréalaise des Tables de quartier (CMTQ)

cmtq@cdcrosemont.org

tablesdequartiermontreal.org/la-cmtq

514 524-1797 poste 228



Table de quartier

email@aconfirmer.com
siteweb.com
xxx xxx-xxxx





PARTICIPER

à une rencontre mensuelle du conseil d'arrondissement :

- > pour **CONNAÎTRE** les élu-e-s;
- > pour **POSER** une question sur un sujet qui vous préoccupe.

Prochaine rencontre

Prochain conseil
Date heure
Lieu et adresse



VISIONNER

en ligne les rencontres du conseil d'arrondissement (si disponible) et du conseil municipal.

VISITER

le site Web de l'arrondissement.

S'INSCRIRE

à l'infolettre de l'arrondissement.



CONTACTER

votre élu local pour discuter d'un sujet qui vous préoccupe.

SIGNALER

un problème ou faire une requête en appelant le 311.

Territoire de la Ville de Montréal



Plus de détails sur les instances décisionnelles



Instance	Composition	Champs de compétences
MAIRE DE MONTRÉAL		<ul style="list-style-type: none"> > Chef exécutif de l'administration municipale, choisit les élus du comité exécutif; > Choisit les représentants de la Ville de Montréal au conseil d'agglomération; > Préside la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM); > Peut déclarer l'état d'urgence, en cas d'inondation par exemple.
COMITÉ EXÉCUTIF	Maire de Montréal et des membres du conseil qu'il désigne	<ul style="list-style-type: none"> > Exerce les pouvoirs liés à l'octroi de tout contrat n'excédant pas 100 000\$ et de tout contrat de moins de 500 000\$ dans tous les cas où il y a plus d'un soumissionnaire conforme. > Prépare les dossiers soumis à l'approbation du conseil municipal et du conseil d'agglomération, incluant les budgets et règlements. > Gère les ressources humaines et financières, les approvisionnements et les immeubles de la Ville. > Applique et exécute les décisions prises par le conseil municipal et par le conseil d'agglomération. > Peut recevoir d'autres pouvoirs délégués par le conseil municipal, comme l'octroi de subventions de moins de 50 000\$, la négociation des conventions collectives, etc.
CONSEIL MUNICIPAL	Le maire de Montréal (et de l'arrondissement Ville-Marie), les 18 maires d'arrondissement et les 46 conseillers de la ville.	<ul style="list-style-type: none"> > Adopte des documents de planification comme le Plan d'urbanisme. > Adopte le budget de la Ville. > Décide de certaines orientations concernant l'environnement, l'eau, la voirie et les grands projets. Par exemple, dans le domaine de l'eau, le conseil municipal prend des décisions relatives à l'installation, la réparation et l'entretien des réseaux locaux d'aqueduc et d'égout. > Entérine des ententes avec les paliers de gouvernement supérieurs. > Vote les dossiers préparés par le comité exécutif. > Approuve et encadre certaines décisions prises par les conseils d'arrondissement.
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION	Montréal : le maire et 15 élus du conseil municipal. Villes reconstituées : 14 maires + 1 élu (Villes reconstituées : villes de l'île de Montréal qui ont défusionné en 2006.)	<ul style="list-style-type: none"> > Adopte les règlements et autorise les dépenses relatives aux services communs à l'ensemble des citoyens de l'île : transport collectif, services de police et d'incendie, logement social, traitement des matières recyclables, etc. > Impose les taxes nécessaires au financement de tous les services communs placés sous son autorité.
CONSEIL D'ARRONDISSEMENT	Le maire d'arrondissement et un minimum de 4 conseillers de la ville et/ou conseillers d'arrondissement (le nombre varie selon l'arrondissement).	<ul style="list-style-type: none"> > Adopte les règlements et autorise les dépenses relatives aux services de proximité : enlèvement des déchets et matières résiduelles, centres sportifs, culturels et de loisirs, déneigement, voirie locale, etc. > Délivre les permis et informe la population sur toute matière relevant du conseil municipal ou du conseil d'arrondissement. > Peut donner son avis et faire des recommandations au conseil municipal sur le budget, sur le plan d'urbanisme ou sur tout autre sujet que lui soumet le conseil municipal.